

**Sommaire du 8ème rapport bisannuel de la COSAC  
sur les procédures et les pratiques pertinentes au contrôle  
parlementaire  
(ce document sera présenté à la XXXVIII COSAC à Estoril en Octobre 2007)**

**Chapitre 1: Vue d'ensemble du système de contrôle de l'UE par les Parlements nationaux des 27 de l'UE**

Ce chapitre a pour objet de donner une courte présentation des différents systèmes de contrôle que les Parlements nationaux des 27 Etats membres exercent sur les affaires de l'Union. Une attention particulière sera donnée sur la façon dont les Parlements nationaux considèrent leur influence en relation avec leur gouvernement. Ce chapitre évoquera également d'autres aspects du contrôle des Affaires européennes. En effet, il aura pour but de classer les différents systèmes de contrôle en identifiant quels éléments sont contrôlés par les Parlements nationaux (documents et/ou procédures), de repérer le sujet de ce contrôle (leurs gouvernements respectifs et/ou les Institutions européennes), à quel moment du processus décisionnel de l'UE les Parlements nationaux s'investissent-ils et, pour finir, à quel stade, estiment-ils, que ce contrôle est terminé.

**Chapitre 2 : Les attentes des Parlements nationaux en vue de la CIG**

L'un des sujets qui sera discuté lors de la prochaine Conférence Intergouvernementale portera sur le rôle des Parlements nationaux dans le cadre de futurs arrangements institutionnels. Dans sa contribution aux Institutions de l'UE, la XXXVII COSAC à Berlin a mis l'accent, d'une part, sur l'importance de l'implication des "les Parlements nationaux et le Parlement européen continuent à être pleinement impliqués et que leurs vues soient prises en compte de manière appropriée" et a formulé, d'autre part, une série concrète de propositions concernant le rôle des Parlements nationaux au sein de l'Union européenne. Le but de ce chapitre est de réunir des informations sur le rôle que les Parlements nationaux souhaitent tenir dans le futur système institutionnel de l'UE. Pour la CIG, des déclarations et des suggestions concrètes pourront être rassemblées puis, lors de la Conférence, proposées au nom de la COSAC.

**Chapitre 3 : Monitoring parlementaire de la Stratégie de Lisbonne**

Le Chapitre 3 propose une analyse du rôle et de la participation des Parlements nationaux dans le processus de Lisbonne. Les domaines de la formulation des politiques et de leur mise en application dans le cadre de la revitalisation de l'économie européenne tombent presque exclusivement dans la sphère de compétence des Etats membres. En comparaison, l'UE a surtout un rôle de coordination à jouer. Pourtant, la Stratégie de Lisbonne a très souvent été discutée au niveau de l'UE, plutôt qu'à celui des Etats membres.

Ce chapitre a pour but de savoir si et comment les parlements peuvent influencer les politiques, peser sur le choix des priorités à adopter et, pour finir, mesurer jusqu'à quel point ils sont inclus dans le processus dit de "méthode ouverte de coordination", à travers laquelle les Etats membres peuvent diriger leur programme politique vers certains objectifs communs. Un autre point d'intérêt serait, d'une part, d'évaluer jusqu'à quel point les Parlements nationaux surveillent la mise en application de la stratégie de Lisbonne et, d'autre part, jusqu'où revendiquent-ils cette exclusivité en plaçant le sujet au centre de leur agenda parlementaire. Il

sera pour finir analysé si la révision de la Stratégie de Lisbonne de 2005 a permis ou non d'influencer le rôle et la participation des Parlements nationaux dans ce processus.

#### **Chapitre 4: La dimension méditerranéenne de l'Union européenne**

Ce chapitre a pour objet de mieux appréhender le contexte dans lequel s'inscrit la dimension méditerranéenne de l'UE, de façon à alimenter la discussion qui aura lieu lors de la XXXVIII COSAC. Ce chapitre a pour but de mettre en lumière le concept de la Dimension Méditerranéenne, son développement et les défis auxquels elle doit faire face.

#### **Chapitre 5: Le monitoring des programmes financiers de l'UE par les Parlements nationaux: Arrangement des priorités et allocations des fonds.**

L'accord interinstitutionnel entre la Commission, le Conseil et le Parlement européen pour la nouvelle perspective financière 2007 – 2013 est une feuille de route légale concernant la Commission quand elle élabore un paquet législatif détaillant le financement des programmes de l'UE. Cet ensemble législatif se situe à un niveau décisionnel ou à une procédure de l'avis conforme entre le Conseil et le Parlement européen.

Le but de ce chapitre est d'établir si oui et comment les Parlements Nationaux se trouvent engagés dans cette procédure décisionnelle. Sont-ils informés par leur gouvernement respectif sur les développements de la procédure des décisions institutionnelles internes ? Décident-ils les programmes financiers de l'UE ? Comment sont-ils impliqués dans la priorité donnée aux fonds respectifs ? Ont-ils un pouvoir décisionnaire pour l'allocation des fonds à un niveau national ? La conférence des présidents devra résoudre ces difficultés en dictant une ligne de conduite offrant une meilleure approche à toutes ces questions relevant de la compétence des Parlements nationaux.

---

La Présidence portugaise a aussi demandé au secrétariat de la COSAC de présenter un document séparé et court pour la XXXVIII session de la COSAC portant sur les **Sujets Futur que le COSAC devra traiter**.

Ce document présentera des propositions faites par les délégations (en accord avec les articles 7 et 7.1 des règles de procédure) pour les sujets que la COSAC sera appelée à traiter en 2008.

**N.B.** Ce document se basera sur une seule question du questionnaire du rapport bisannuel et fera l'objet d'une discussion à la fin du XXXVIIIe COSAC à Estoril en octobre 2007.